

Soixante-treizième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 14^e jour de juin 2004 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Claudette Cardinal-Thibodeau, Huguette Cardinal, Josiane Fabry, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Denis Roy, Micheline Sauvé, Lise Soutière et Lynda Tessier.

Mesdames les commissaires-parents : Johane Corbin et Manon Côté.

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Madame Danielle Beaumont, directrice du Service des ressources humaines;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;
Monsieur François Lafortune, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absence : Madame la commissaire : Magda Farès.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**HR 04.06.14
001**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

04.2.5 Du conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph à Saint-Sébastien : résolution en faveur du maintien d'une direction d'école à 80% du temps.

04.2.6 De monsieur Pierre Reid, ministre de l'Éducation du Québec : acceptation d'une demande de dérogation concernant la grille-matières de la deuxième secondaire à l'école Mgr-Euclide-Théberge (Économie familiale).

12.1 Félicitations et remerciements;

Reporter le point 04.4 «Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (documents SG 04.06.14-04.4)», à la séance du 12 octobre 2004.

Reporter une confirmation de statut d'engagement prévue au point 08.9 «CONFIRMATION DU STATUT D'ENGAGEMENT (document RH 04.06.14-08.9)», au point 12.2.

Reporter le point 08.11 «AFFECTATION DU PERSONNEL DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS (document séance tenante RH 04.06.14-08.11)», après le point 09.8.

Reporter une affectation de direction d'établissement du point 08.11 «AFFECTATION DU PERSONNEL DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS (document séance tenante RH 04.06.14-08.11)», au point 12.3.

Reporter le point 08.12 «NOMINATIONS (document séance tenante RH 04.06.14-08.12)», après le point 09.8

Adopté unanimement.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 10 mai 2004 (document SG 04.06.14-04.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 04.2 Correspondance :
 - 04.2.1 Du conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph à Saint-Sébastien : résolution indiquant l'arrêt des démarches entreprises en vue d'un changement de nom de l'école Saint-Joseph (Saint-Sébastien).
 - 04.2.2 De monsieur Jacques Lapointe, président du conseil d'établissement de la polyvalente Marcel-Landry : demande d'appui du plan de réaménagement du stationnement de la polyvalente Marcel-Landry (document DG 04.06.14-04.2.2).
 - 04.2.3 De monsieur Francis Culée, directeur régional, Direction régionale de la Montérégie, ministère de l'Éducation : accusé de réception du rapport annuel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.
 - 04.2.4 Du conseil d'établissement de l'école Jeanne-Mance : désaccord quant au poste de directeur d'école à 50% du temps (document 04.06.14-04.2.4).
 - 04.2.5 Du conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph à Saint-Sébastien : résolution en faveur du maintien d'une direction d'école à 80% du temps.
 - 04.2.6 De monsieur Pierre Reid, ministre de l'Éducation du Québec : acceptation d'une demande de dérogation concernant la grille-matières de la deuxième secondaire à l'école Mgr-Euclide-Théberge (Économie familiale).
- 04.3 Mot de la présidente.
- 04.4 Reporté à la séance du 12 octobre 2004 : Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (documents SG 04.06.14-04.4).
- 04.5 Assurances complémentaires, établissements de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (document SG 04.06.14-04.5).
- 05.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (document EJ 04.06.14-05.1).
- 08.1 Démissions (document RH 04.06.14-08.1).
- 08.2 Congés sans traitement (document RH 04.06.14-08.2).
- 08.3 Avis de non-renouvellement et de mise en disponibilité (document RH 04.06.14-08.3).
- 08.4 Congés sabbatiques à traitement différé (document RH 04.06.14-08.4).
- 08.5 Adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année 2004-2005 (document RH 04.06.14-08.5).
- 08.6 Congédiement (document RH 04.06.14-08.6).
- 08.7 Abolition de poste au Service des technologies de l'information (document RH 04.06.14-08.7).
- 08.8 Création de poste au Service des technologies de l'information (document RH 04.06.14-08.8).

- 08.9 Confirmation du statut d'engagement (document RH 04.06.14-08.9).
- 08.10 Demande de retour à l'enseignement (document séance tenante RH 04.06.14-08.10).
- 08.11 Reporté après le point 09.8 : Affectation du personnel de direction des établissements (document séance tenante RH 04.06.14-08.11).
- 08.12 Reporté après le point 09.8 : Nominations (document séance tenante RH 04.06.14-08.12).
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 28 avril 2004, pour un montant de 4 993 848,00\$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2004.06.14-09.1).
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 12 mai 2004, pour un montant de 3 821 834,21\$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2004.06.14-09.2).
- 09.3 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 26 mai 2004, pour un montant de 3 384 706,37\$, vérifiée par monsieur Michel Aerts (document RF 2004.06.14-09.3).
- 09.4 Adoption de la politique RFP 03 «Politique de répartition des ressources financières» (document RF 2004.06.14-09.4).
- 09.5 Taux d'indemnisation des frais de déplacement pour l'année 2004-2005 (Politique RFP01 «Politique de remboursement des frais de déplacement, de subsistance, de logement, de représentation et de perfectionnement»).
- 09.6 Adoption des prévisions budgétaires 2004-2005 (document RF 2004.06.14).
- 09.7 Fixation du taux de la taxe scolaire 2004-2005.
- 09.8 Fixation du taux d'intérêt sur les arrérages de taxes.
- 08.11 Affectation du personnel de direction des établissements (document séance tenante RH 04.06.14-08.11).
- 08.12 Nominations (document séance tenante RH 04.06.14-08.12).
- 10.1 Bail de location, école Joseph-Amédée-Bélanger (document RM 04.06.14-10.1).
- 10.2 Lait-École, phase 10 : mandat de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) (document RM 04.06.14-10.2).
- 10.3 Les Transports Scolaires Richelain inc. : demande d'autorisation pour transfert de contrat (document RM 04.06.14-10.3).
- 10.4 Adjudication de contrats :
 - 10.4.1 Remplacement de la mezzanine, école Mgr-Euclide-Théberge (document RM 04.06.14-10.4.1).
 - 10.4.2 Aménagement d'une salle d'entraînement, école Mgr-Euclide-Théberge (document RM 04.06.14-10.4.2).
 - 10.4.3 Sablage du plancher du gymnase, polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 04.06.14-10.4.3).
 - 10.4.4 Contrats des services alimentaires 2004-2007 (document RM 04.06.14-10.4.4).
 - 10.4.5 Contrats de transport scolaire 2004-2007 : résultats de négociation (document RM 04.06.14-10.4.5, séance tenante).
- 11. Commissaires-parents.
- 12. Autres sujets.
 - 12.1 Félicitations et remerciements.
 - 12.2 Confirmation d'un statut d'engagement (document RH 04.06.14-08.9).
 - 12.3 Affectation d'une direction d'établissement (document séance tenante RH 04.06.14-08.11).
- 13. Levée de la séance.

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Daniel Poulin, membre du conseil d'établissement de l'école Jeanne-Mance, madame Manon Tardif, parent d'élèves de l'école Jeanne-Mance ainsi que madame Nadine Arseneault, membre du conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph à Saint-Sébastien,

manifestent leur désaccord et leur inquiétude quant à la proposition d'affecter une direction d'école à 50% du temps à chacune des écoles suivantes : Jeanne-Mance, Notre-Dame-du-Sourire, Saint-Joseph (Saint-Sébastien) et Henryville.

Madame Brigitte Thériault, parent d'élèves de l'école de Richelieu, s'interroge sur le nombre de classes par niveau ainsi que le nombre de transferts prévus à l'école de Richelieu pour la prochaine année.

Monsieur Claude Gauthier, président de l'organisme de participation des parents à l'école de Richelieu, rappelle le rôle du commissaire et s'interroge sur l'absence de règles de régie interne écrites pour les séances du Conseil, tout comme monsieur Roger Cardinal qui intervient à cet effet.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 10 MAI 2004 (document SG 04.06.14-04.1)

**HR 04.06.14
002**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 mai 2004 avec la correction suivante :
Au point 08.3, à la résolution HR 04.05.10-011, nous aurions dû y lire «...Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :...»

Adopté unanimement.

- SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 10 mai 2004.

De plus, monsieur François Lafortune, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes, fait le point sur le projet d'inversion d'horaires du primaire et du secondaire. Il indique que les rencontres tenues avaient pour but d'informer les gens sur les consultations à venir. Suite à une demande du Comité de parents, la période de consultation se prolongera tout au long de l'automne prochain pour en venir à une décision en début d'année 2005.

04.2 CORRESPONDANCE

04.2.1 Du conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph à Saint-Sébastien : résolution indiquant l'arrêt des démarches entreprises en vue d'un changement de nom de l'école Saint-Joseph (Saint-Sébastien).

04.2.2 DE MONSIEUR JACQUES LAPOINTE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA POLYVALENTE MARCEL-LANDRY : DEMANDE D'APPUI DU PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA POLYVALENTE MARCEL-LANDRY (DOCUMENT DG 04.06.14-04.2.2).

Considérant le projet de réaménagement du stationnement de la polyvalente Marcel-Landry, afin d'assurer une meilleure sécurité pour les élèves et les membres du personnel;

Considérant que l'aménagement d'un débarcadère, d'un trottoir de même que l'élimination du terre-plein relève de la compétence de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

HR 04.06.14
003

Considérant la demande faite par le conseil d'établissement de la polyvalente Marcel-Landry auprès de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (résolution ML 2004-0420-003);

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières appui la demande faite par le conseil d'établissement de la polyvalente Marcel-Landry auprès de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le réaménagement du stationnement de l'école;

De transmettre copie de la présente résolution à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Adopté unanimement.

04.2.3 De monsieur Francis Culée, directeur régional, Direction régionale de la Montérégie, ministère de l'Éducation : accusé de réception du rapport annuel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

04.2.4 Du conseil d'établissement de l'école Jeanne-Mance : désaccord quant au poste de directeur d'école à 50% du temps (document 04.06.14-04.2.4).

04.2.5 Du conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph à Saint-Sébastien : résolution en faveur du maintien d'une direction d'école à 80% du temps.

04.2.6 De monsieur Pierre Reid, ministre de l'Éducation du Québec : acceptation d'une demande de dérogation concernant la grille-matières de la deuxième secondaire à l'école Mgr-Euclide-Théberge (Économie familiale).

04.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues ont participé depuis la tenue de la dernière séance du Conseil. De plus, elle transmet quelques points d'informations.

04.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (documents SG 04.06.14-04.4)

Ce point est reporté à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 12 octobre 2004.

04.5 ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES, ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (document SG 04.06.14-04.5)

Considérant que le contrat d'assurances complémentaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières vient à échéance le 1^{er} juillet prochain;

Considérant qu'au contrat intervenu entre la Commission scolaire et Lemieux, Ryan & Associés, actuel courtier, il y est prévu que ce dernier s'engage à soumettre ses conditions de renouvellement 60 jours avant l'échéance du contrat;

Considérant que les conditions de renouvellement offertes par Lemieux, Ryan & Associés sont jugées satisfaisantes par la Commission scolaire;

HR 04.06.14
004

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder à la firme Lemieux, Ryan & Associés le contrat d'assurances complémentaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour l'année 2004-2005, selon les informations fournies au document SG 04.06.14-04.5 «Tableau de reconduction des polices d'assurances 2004-2005» le tout pour une prime totale annuelle de 109 560\$ excluant les taxes.

Adopté unanimement.

05.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES
(document EJ 04.06.14-05.1)

Considérant l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que «Chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles...»;

Considérant la consultation menée auprès des municipalités se situant entièrement ou partiellement sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et ce, tel que prévu à la Loi;

HR 04.06.14
005

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2004-2007, tel qu'il apparaît au document EJ 04.06.14-05.1.

Adopté unanimement.

08.1 DÉMISSIONS (document RH 04.06.14-08.1)

HR 04.06.14
006

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Diane Asselin-Sauriol, enseignante à l'école de Richelieu, Pavillon Curé-Martel, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
007

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que la démission, pour le motif «retraite», de monsieur Michel Baril, enseignant à l'école Paul-Germain-Ostiguy, soit acceptée à compter du 1^{er} mai 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
008

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Claire Benoit, enseignante à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
009

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

Que la démission, pour le motif «retraite», de monsieur Denis Benoit, enseignant à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
010

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Lise Brossard, enseignante à l'école Napoléon-Bourassa, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
011

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la démission, pour le motif «retraite», de monsieur Jean-Guy Chicoine, enseignant à la polyvalente Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
012

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Françoise Courcy-Allaire, surveillante d'élèves 15 heures et moins/semaine à l'école Saint-Eugène, soit acceptée à compter du 23 juin 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
013

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Nicole Daudelin, enseignante à l'école Marguerite-Bourgeois, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
014

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif «retraite», de monsieur Robert Desnoyers, enseignant à l'école Mgr-Euclide-Théberge, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
015

Il est proposé par madame Lise Soutière :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Suzanne Durivage, enseignante à l'école Chabanel, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
016

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Lise Gagné-Ouellette, secrétaire de gestion au Service des technologies de l'information, soit acceptée à compter du 2 août 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
017

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Carmen Gagnon-Lorrain, enseignante à l'école Bruno-Choquette, soit acceptée à compter du 1^{er} juin 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
018

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Christiane Gaudette, enseignante à l'école Laflamme, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
019

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la démission, pour le motif «retraite», de monsieur René Harvey, enseignant à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
020

Il est proposé par madame Claudette Cardinal-Thibodeau :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Louise Lessard-Pilote, directrice d'école à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), soit acceptée à compter du 10 juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
021

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Marie-Andrée Létourneau, enseignante à l'école Saint-Vincent, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
022

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Simone Lévesque-Guérette, enseignante à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
023

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que la démission, pour le motif «retraite» de madame Denyse Madore-Gaudette, surveillante d'élèves à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} mai 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
024

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que la démission, pour le motif «retraite», de monsieur Michel Martineau, directeur adjoint à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
025

Il est proposé par madame Huguette Cardinal :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Céline Tremblay-Théberge, enseignante à l'école Notre-Dame-de-Fatima, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
026

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la démission, pour le motif «retraite», de madame Claire Vigneault-Choquette, secrétaire d'école, à l'école Saint-Lucien, soit acceptée à compter du 10 juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
027

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que la démission, pour le motif «réorientation de carrière», de monsieur David Pilon, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, soit acceptée à compter du 22 mai 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
028

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que la démission, pour le motif «santé», de madame Francine Dumont, éducatrice en service de garde à l'école Bruno-Choquette, soit acceptée à compter du 22 mai 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
029

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission, pour le motif «réorientation de carrière», de monsieur Jean-Guy Carpentier, directeur d'école, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
030

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif «réorientation de carrière», de monsieur André Messier, directeur d'école, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT (document RH 04.06.14-08.2)

Considérant le motif «raisons familiales»;

HR 04.06.14
031

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} août 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame France Leclerc, secrétaire à l'école Félix-Gabriel-Marchand.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «affaires personnelles»;

HR 04.06.14
032

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Monique Deneault-Dugas, secrétaire au Service des ressources humaines.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «éducation des enfants»;

HR 04.06.14
033

Il est proposé par madame Claudette Cardinal-Thibodeau :

Qu'un congé sans traitement équivalent à quarante pour cent (40%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Josée Denis, secrétaire d'école à l'école Saint-Gérard.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «éducation des enfants»;

HR 04.06.14
034

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Chantal Lemieux, secrétaire d'école à l'école Marguerite-Bourgeois.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «éducation des enfants»;

HR 04.06.14
035

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Sonia Bergeron, technicienne en éducation spécialisée à l'école Marie-Rivier.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «raisons familiales»;

HR 04.06.14
036

Il est proposé par monsieur François Blais :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Ginette Despatie, éducatrice en service de garde à l'école Providence.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «affaires personnelles» et en vertu de la clause 5-10.09 de la convention collective du personnel de soutien;

HR 04.06.14
037

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} août 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Thérèse Paquet, ouvrière d'entretien, classe II, à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «réorientation de carrière»;

HR 04.06.14
038

Il est proposé par madame Claudette Cardinal-Thibodeau :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à monsieur Daniel Guay, directeur d'école à l'école Marie-Rivier.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «éducation des enfants»;

HR 04.06.14
039

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Sylvie Langelier, orthophoniste.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «éducation des enfants»;

HR 04.06.14
040

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Johanne Dubord, psychoéducatrice.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «santé»;

HR 04.06.14
041

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'un congé sans traitement équivalent à quarante pour cent (40%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 16 août 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Nancy Barry, psychoéducatrice.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «santé»;

HR 04.06.14
042

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Danielle Pavia, psychologue.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «éducation des enfants»;

HR 04.06.14
043

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Sylvie Durocher, psychologue.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «éducation des enfants»;

HR 04.06.14
044

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Caroline Gévry, psychologue.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «éducation des enfants»;

**HR 04.06.14
045**

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix pour cent (10%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Lise Langlais, psychologue.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «affaires personnelles»;

**HR 04.06.14
046**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix pour cent (10%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Céline Hadd, psychologue.

Adopté unanimement.

Considérant le motif «affaires personnelles»;

**HR 04.06.14
047**

Il est proposé par madame Lise Soutière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 inclusivement, soit accordé à madame Louise Zawadzki, psychologue.

Adopté unanimement.

08.3 AVIS DE NON-RENGAGEMENT ET DE MISE EN DISPONIBILITÉ (document RH 04.06.14-08.3)

Considérant l'organisation scolaire projetée pour l'année 2004-2005, madame Danielle Beaumont, directrice du Service des ressources humaines, dépose et commente la liste des enseignants susceptibles d'être non rengagés pour surplus et mis en disponibilité au 1^{er} juillet 2004:

Enseignants susceptibles d'être non rengagés :

Nom	champ	Établissement
Lafleur, Patrick	5	Saint-Jacques
Paré, Lise	15	Dr-Alexis-Bouthillier
Bérubé, Annik	15	Paul-Germain-Ostiguy
Thibodeau, Annie	15	Marguerite-Bourgeoys

Enseignants susceptibles d'être mis en disponibilité :

Nom	champ	Établissement
Bernier, Chantal	15	Félix-Gabriel-Marchand
Bernier, Isabel	15	Mgr-Euclide-Théberge
Béchar, Paul	Spéc. 17	Centre professionnel de métiers

08.4 CONGÉS SABBATIQUES À TRAITEMENT DIFFÉRÉ (document RH 04.06.14-08.4)

HR 04.06.14
048

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que les congés sabbatiques à traitement différé soient accordés aux enseignants suivants selon les modalités définies ci-après :

Nom	Établissement	Champ	Plan De	Année de congé	Modalités
Beaudette, Lyne	Mgr-Euclide-Théberge	12	3 ans	2006-2007	100 derniers jours
Beauregard, Stéphanie	Marcel-Landry	13	2 ans	2005-2006	100 derniers jours
Bergeron, Pierre	Marie-Rivier	1	2 ans	2005-2006	100 derniers jours
Côté, Stéphane	Félix-Gabriel-Marchand	14	4 ans	2007-2008	100 derniers jours
Galipeau, Marie-Josée	Marie-Rivier	1	2 ans	2005-2006	100 derniers jours
Huard, Gaétan	Mgr-Euclide-Théberge	17	4 ans	2007-2008	100 derniers jours
Jacques, Isabelle	Mgr-Euclide-Théberge	13	3 ans	2006-2007	100 derniers jours
Juneau, Caroline	Chanoine-Armand-Racicot	8	2 ans	2005-2006	100 derniers jours
Junquet, Bernard	Chanoine-Armand-Racicot	1	3 ans	2006-2007	100 derniers jours
Kirouac, Hélène	Marie-Rivier	1	5 ans	2008-2009	Année complète
Latendresse, Yves	Paul-Germain-Ostiguy	13	4 ans	2007-2008	100 derniers jours
L'Heureux, Suzanne	Saint-Lucien	2	2 ans	2005-2006	100 derniers jours
Matte, Michèle	Aux-Quatre-Vents	3	2 ans	2005-2006	100 derniers jours
Paradis, Catherine	N.-Dame-de-Lourdes (Iber)	3	3 ans	2006-2007	100 derniers jours
Sarni, Jean-Marc	Marcel-Landry	17	3 ans	2006-2007	100 derniers jours
Vallon, Bernadette	N.-Dame-de-Lourdes (Iber)	3	2 ans	2005-2006	100 derniers jours
Vincent, Dominique	Bruno-Choquette	2	3 ans	2006-2007	100 derniers jours

Adopté unanimement.

08.5 ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE 2004-2005 (document RH 04.06.14-08.5)

HR 04.06.14
049

Modifiée par :
HR 04.07.12-052

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel professionnel, pour l'année 2004-2005 avec les modifications suivantes apportées au plan 2003-2004 :

- ? abolition de trois postes en orthopédagogie à temps partiel dont un à 70% et deux à 60%;
- ? abolition de deux postes en psychoéducation à temps partiel de 60%;

Que, suite à l'abolition de ces postes, un avis de non-renouvellement soit donné aux détentrices de ces postes soit : mesdames Raymonde Lapalme, Marie-Eve Jean, Nathalie Hamel, Martine Lapointe et Ruth Audet.

Adopté unanimement.

08.6 CONGÉDIEMENT (document RH 04.06.14-08.6)

Considérant les motifs invoqués dans notre lettre du 18 mai 2004 avisant monsieur Robert Guy, concierge à l'école Notre-Dame-de-Fatima, de notre intention;

Considérant que monsieur Robert Guy a été relevé de ses fonctions sans traitement et ce, depuis le 20 mai 2004;

Considérant qu'après mûre délibération;

HR 04.06.14
050

Il est proposé par madame Claudette Cardinal-Thibodeau :

De congédier monsieur Robert Guy pour cause d'inconduite et d'incompétence et ce, à compter du 15 juin 2004.

Adopté unanimement.

08.7 ABOLITION DE POSTE AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
(document RH 04.06.14-08.7)

Considérant le départ à la retraite de la titulaire du poste;

HR 04.06.14
051

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que le poste de secrétaire de gestion au Service des technologies de l'information soit aboli.

Adopté unanimement.

08.8 CRÉATION DE POSTE AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
(document RH 04.06.14-08.8)

HR 04.06.14
052

Il est proposé par madame Lise Soutière :

De procéder à la création d'un poste régulier temps plein (35 heures/semaine) d'opérateur en informatique, classe I, au Service des technologies de l'information.

Adopté unanimement.

08.9 CONFIRMATION DU STATUT D'ENGAGEMENT (document RH 04.06.14-08.9)

Note : une confirmation du statut d'engagement a été reportée au point 12.2

Considérant que madame Isabelle Branco a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 02.12.09-025);

HR 04.06.14
053

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que sur recommandation du directeur général, madame Isabelle Branco soit confirmée dans son poste régulier de directrice à l'école Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc).

Adopté unanimement.

Considérant que monsieur Chad Boutin a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 02.12.09-024);

HR 04.06.14
054

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que sur recommandation du directeur général, monsieur Chad Boutin soit confirmé dans son poste régulier de directeur adjoint à l'école Saint-Eugène.

Adopté unanimement.

Considérant que madame Colette Gaucher a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 03.06.09-049);

HR 04.06.14
055

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que sur recommandation du directeur général, madame Colette Gaucher soit confirmée dans son poste régulier de directrice adjointe à l'école Beaulieu.

Adopté unanimement.

Considérant que madame Lise Lalonde a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 03.06.09-050);

HR 04.06.14
056

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que sur recommandation du directeur général, madame Lise Lalonde soit confirmée dans son poste régulier de directrice du Centre La Relance.

Adopté unanimement.

Considérant que madame Manon Ouellet a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 03.06.09-051);

HR 04.06.14
057

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que sur recommandation du directeur général, madame Manon Ouellet soit confirmée dans son poste régulier de directrice adjointe à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

Adopté unanimement.

Considérant que madame Carmen Lauzon a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 03.07.09-019);

HR 04.06.14
058

Il est proposé par madame Lise Soutière :

Que sur recommandation du directeur général, madame Carmen Lauzon soit confirmée dans son poste régulier de directrice adjointe à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville).

Adopté unanimement.

08.10 DEMANDE DE RETOUR À L'ENSEIGNEMENT (document séance tenante RH 04.06.14-08.10)

HR 04.06.14
059

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que suite à sa demande, monsieur Pierre Haineault, directeur adjoint à la polyvalente Marcel-Landry, soit réaffecté à un poste d'enseignant au secteur de l'enseignement aux jeunes et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

08.11 AFFECTATION DU PERSONNEL DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS
(document séance tenante RH 04.06.14-08.11)

Note : ce point est reporté après le point 09.8.

08.12 NOMINATIONS (document séance tenante RH 04.06.14-08.12)

Note : ce point est reporté après le point 09.8.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE
DES HAUTES-RIVIÈRES DU 28 AVRIL 2004 (document RF 2004.06.14-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 28 avril 2004, pour un montant de 4 993 848,00\$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2004.06.14-09.1).

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE
DES HAUTES-RIVIÈRES DU 12 MAI 2004 (document RF 2004.06.14-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 12 mai 2004, pour un montant de 3 821 834,21\$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2004.06.10-09.2).

09.3 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE
DES HAUTES-RIVIÈRES DU 26 MAI 2004 (document RF 2004.06.14-09.3)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 26 mai 2004, pour un montant de 3 384 706,37\$, vérifiée par monsieur Michel Aerts (document RF 2004.06.10-09.3).

09.4 ADOPTION DE LA POLITIQUE RFP 03 «POLITIQUE DE RÉPARTITION DES
RESSOURCES FINANCIÈRES» (document RF 2004.06.14-09.4)

Considérant l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que la commission scolaire procède à une répartition financière équitable entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

Il est proposé par Madame Suzanne Méthé :

D'adopter la politique RFP03 «Politique de répartition des ressources financières» telle que déposée et présentée par monsieur Robert Vigneault sous la cote RF 2004.06.14-09.4, ainsi que les règles budgétaires 2004-2005 (RFP03 PR01) .

Adopté unanimement.

09.5 TAUX D'INDEMNISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR L'ANNÉE 2004-
2005 (POLITIQUE RFP01 «POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE
DÉPLACEMENT, DE SUBSISTANCE, DE LOGEMENT, DE REPRÉSENTATION ET
DE PERFECTIONNEMENT»)

Considérant que des employés doivent encourir des frais lors de déplacement dans l'exercice de leurs fonctions;

HR 04.06.14
060

Considérant l'obligation faite par les conventions collectives;

Considérant l'obligation prévue au point 6.1.1 de la «Politique de remboursement des frais de déplacement, de subsistance, de logement, de représentation et de perfectionnement, d'établir annuellement le taux d'indemnisation du kilométrage;

HR 04.06.14
061

Il est proposé par Monsieur Denis Roy :

D'établir le taux d'indemnisation pour le kilométrage à 0,40\$ du kilomètre pour l'année 2004-2005.

Adopté unanimement.

09.6 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004-2005 (document RF 2004.06.14)

Attendu que conformément à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2004-2005;

Attendu que, dans le respect de l'article 279, ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses;

Attendu que, l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 5 571 428 571\$ et ce, en conformité avec la Loi sur l'instruction publique et les règles budgétaires 2004-2005;

HR 04.06.14
062

Il est proposé par Monsieur Yvon Pineault:

D'adopter le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2004-2005 tel que déposé et présenté par monsieur Robert Vigneault sous la cote 2004.06.14. et de transmettre au ministre de l'Éducation du Québec ledit budget.

Madame Huguette Cardinal demande le vote sur cette proposition :

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs : Michel Aerts, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Claudette Cardinal-Thibodeau, Josiane Fabry, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Denis Roy, Micheline Sauvé, Lise Soutière et Lynda Tessier.

A voté contre :

Madame Huguette Cardinal.

Pour : 19 Contre : 1

Adopté majoritairement.

09.7 FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE 2004-2005

Attendu l'article 312 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil des commissaires fixe le taux de la taxe scolaire lors de l'adoption du budget de la commission scolaire;

Attendu les dispositions de l'article 455.1 de la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire 2004-2005;

HR 04.06.14
063

Il est proposé par Monsieur Luc Mercier :

Que le taux de la taxe scolaire pour l'année 2004-2005 soit fixé à 0,35 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.

Adopté unanimement.

09.8 FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES

Conformément à l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique;

HR 04.06.14
064

Il est proposé par Madame Monique Brière :

Que le taux d'intérêt pour toute taxe impayée à la date d'exigibilité soit fixé à douze pour cent (12%) pour l'année 2004-2005.

Adopté unanimement.

08.11 AFFECTATION DU PERSONNEL DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS **(document séance tenante RH 04.06.14-08.11)**

Note : une affectation de direction d'établissement a été reportée au point 12.3

HR 04.06.14
065

Il est proposé par Monsieur Luc Mercier :

Que monsieur Réal Fontaine, directeur adjoint à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit affecté au poste de directeur adjoint à la polyvalente Marcel-Landry et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
066

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Solanges Fortin, directrice à l'école Saint-Joseph (Saint-Sébastien), soit affectée au poste de directrice à l'école Saint-Lucien et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
067

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Que madame Mireille Godbout, directrice à l'école Henryville, soit affectée au poste de directrice aux écoles Henryville et Saint-Joseph (Saint-Sébastien) et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
068

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que monsieur Serge Groulx, directeur à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean-sur-Richelieu), soit affecté au poste de directeur à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
069

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que monsieur Robert Tisdell, directeur à l'école Jeanne-Mance, soit affecté au poste de directeur aux écoles Jeanne-Mance et Notre-Dame-du-Sourire et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Madame Huguette Cardinal demande le vote sur cette proposition :

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs : Michel Aerts, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Claudette Cardinal-Thibodeau, Josiane Fabry, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Denis Roy, Micheline Sauvé, Lise Soutière et Lynda Tessier.

A voté contre :

Madame Huguette Cardinal.

Pour : 19 Contre : 1

Adopté majoritairement.

HR 04.06.14
070

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que madame Michelle Leclerc, directrice à l'école Joseph-Amédée-Bélanger, soit affectée au poste de directrice à l'école Marie-Rivier et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
071

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que monsieur Chad Boutin, directeur adjoint à l'école Saint-Eugène, soit affecté au poste de directeur à l'école Joseph-Amédée-Bélanger et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

08.12 NOMINATIONS (document séance tenante RH 04.06.14-08.12)

HR 04.06.14
072

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que sur recommandation du comité de sélection, madame Carole Beaugard, directrice à l'école Napoléon-Bourassa, soit nommée au poste de directrice à la polyvalente Marcel-Landry et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
073

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que sur recommandation du directeur général, monsieur Pierre Crevier, enseignant à l'Université de Sherbrooke et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommé au poste de directeur à l'école Napoléon-Bourassa et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, il soit soumis à une période de probation d'un an.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
074

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que sur recommandation du directeur général, monsieur Jean-Gabriel Laberge, directeur adjoint par intérim à la polyvalente Marcel-Landry et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommé au poste de directeur adjoint à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, il soit soumis à une période de probation d'un an.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
075

Il est proposé par madame Claudette Cardinal-Thibodeau :

Que sur recommandation du directeur général, madame Carole Hamelin, enseignante à la polyvalente Marcel-Landry et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommée au poste de directrice adjointe à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an et qu'en conséquence, un congé sans traitement pour son poste d'enseignante lui soit accordé pour la période correspondante.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
076

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que sur recommandation du directeur général, monsieur Louis-Philippe Dubois, enseignant à l'école Marguerite-Bourgeois et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommé au poste de directeur adjoint à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, il soit soumis à une période de probation d'un an et qu'en conséquence, un congé sans traitement pour son poste d'enseignant lui soit accordé pour la période correspondante.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
077

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

Que sur recommandation du directeur général, monsieur Renaud Bisson, enseignant à l'école Dr-Alexis-Bouthillier et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommé au poste de directeur adjoint à l'école Dr-Alexis-Bouthillier et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, il soit soumis à une période de probation d'un an et qu'en conséquence, un congé sans traitement pour son poste d'enseignant lui soit accordé pour la période correspondante.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
078

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que sur recommandation du directeur général, madame Anne-Marie Ménard, enseignante à l'école Beaulieu et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommée au poste de directrice à l'école Saint-Joseph (Lacolle) et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an et qu'en conséquence, un congé sans traitement pour son poste d'enseignante lui soit accordé pour la période correspondante.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
079

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

Que sur recommandation du directeur général, madame Mélissa Langlois, enseignante à l'école Marie-Derome et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommée au poste de directrice adjointe à l'école Saint-Eugène et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an et qu'en conséquence, un congé sans traitement pour son poste d'enseignante lui soit accordé pour la période correspondante.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
080

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que sur recommandation du directeur général, madame Josée Roberge, enseignante à l'école Napoléon-Bourassa et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommée au poste de directrice adjointe aux écoles Napoléon-Bourassa et Joseph-Amédée-Bélanger et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an et qu'en conséquence, un congé sans traitement pour son poste d'enseignante lui soit accordé pour la période correspondante.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
081

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que sur recommandation du directeur général, monsieur Daniel Leblanc, enseignant à l'école Saint-Michel, soit nommé au poste de directeur à l'école Saint-Blaise et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Qu'un congé sans traitement d'un an lui soit accordé pour son poste d'enseignant.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
082

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que sur recommandation du directeur général, madame Monique Limoges, directrice à l'école Émilie-Gamelin (Commission scolaire des Grandes-Seigneuries) et faisant partie de la banque de relève du personnel de direction des établissements, soit nommée au poste de directrice à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean-sur-Richelieu) et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
083

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que sur recommandation du comité de sélection, monsieur Marcel Landry, directeur adjoint au Service des ressources matérielles, soit nommé au poste de directeur du Service des ressources matérielles et ce, à compter du 13 septembre 2004.

Adopté unanimement.

10.1 BAIL DE LOCATION, ÉCOLE JOSEPH-AMÉDÉE-BÉLANGER (document RM 04.06.14-10.1)

Considérant les besoins exprimés par l'école Joseph-Amédée-Bélanger en vue de desservir sa clientèle en espace d'éducation physique;

Considérant la résolution adoptée par le conseil d'établissement de l'école Joseph-Amédée-Bélanger le 11 mai 2004;

HR 04.06.14
084

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

De renouveler le bail de location avec monsieur Paul W. Poulin et madame Nicole Hamel pour le gymnase situé au 435, rue Laurier, de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour une période de trois (3) ans débutant le 25 août 2004 et se terminant le 30 juin 2007.

Les coûts de location sont établis à 35 000\$ pour la 1^{ère} année, 37 800\$ pour la 2^e année et 40 830\$ pour la 3^e année, excluant les taxes applicables.

Les coûts de location ci-haut mentionnés, inclus certaines améliorations locatives entendues entre les parties, lesquelles seront indiquées au bail.

Adopté unanimement.

10.2 LAIT-ÉCOLE, PHASE 10 : MANDAT DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (FCSQ) (document RM 04.06.14-10.2)

HR 04.06.14
085

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de Lait-école pour l'année scolaire 2004-2005;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières s'engage à respecter le contrat-cadre liant la Fédération des commissions scolaires du Québec et le fournisseur retenu. En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières accepte que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat-cadre assumé par la Fédération des commissions scolaires du Québec au montant de 0,001\$ le contenant de lait soit déjà inclus dans le prix d'achat du produit.

Adopté unanimement.

10.3 LES TRANSPORTS SCOLAIRES RICHELAIN INC. : DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRANSFERT DE CONTRAT (document RM 04.06.14-10.3)

Considérant le contrat de transport scolaire intervenu entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et les Transports scolaires Richelain inc. (contrat numéro C-183947);

Considérant la clause 44 du contrat qui prévoit que le transporteur doit obtenir l'autorisation de la Commission scolaire pour procéder à un changement de contrôle de son capital action;

Considérant la demande faite par les Transports scolaires Richelain inc.;

HR 04.06.14
086

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

D'autoriser le changement de contrôle majoritaire du capital action de Les Transports scolaires Richelain inc. en faveur de CGEA Connex et ce, en conformité avec la clause 44 du contrat de transport scolaire intervenu avec la Commission scolaire des Hautes-Rivières . Ce changement sera effectif au 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

10.4 ADJUDICATION DE CONTRATS :

10.4.1 REMPLACEMENT DE LA MEZZANINE, ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (document RM 04.06.14-10.4.1)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 04.06.14
087

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., au montant de 22 609,00\$ (taxes incluses) le contrat pour le remplacement de la mezzanine dans le local F-108 à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Adopté unanimement.

10.4.2 AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE D'ENTRAÎNEMENT, ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (document RM 04.06.14-10.4.2)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 04.06.14
088

Il est proposé par madame Huguette Cardinal :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., au montant de 16 472,00\$ (taxes incluses) le contrat pour l'aménagement de la salle d'entraînement au local D-117 à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Adopté unanimement.

10.4.3 SABLAGE DU PLANCHER DU GYMNASE, POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 04.06.14-10.4.3)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 04.06.14
089

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Parquet Deluxe Lasalle Inc., au montant de 44 188,00\$ (taxes incluses) le contrat pour le sablage du plancher du gymnase à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

Adopté unanimement.

10.4.4 CONTRATS DES SERVICES ALIMENTAIRES 2004-2007 (document RM 04.06.14-10.4.4)

Considérant que les contrats de services alimentaires pour les établissements primaires, secondaires et centres viennent à échéance le 30 juin 2004;

Considérant l'application du processus de renouvellement des contrats convenu préalablement;

Considérant les recommandations de chacun des conseils d'établissement;

HR 04.06.14
090

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'autoriser la signature des contrats de services alimentaires pour les établissements primaires, secondaires et centre, en conformité avec les recommandations déposées au document RM 04.06.14-10.4.4 et ce, pour une période de 3 ans (2004-2007) en y ajoutant : la Coopérative de solidarité les Horizons pour l'école Mgr-Euclide-Théberge, l'école de Richelieu Pavillons Curé-Martel et Saint-Joseph et ce, pour un prix du repas complet variant de 3,00\$ à 3,20\$.

Adopté unanimement.

10.4.5 CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2004-2007 : RÉSULTATS DE NÉGOCIATION (document RM 04.06.14-10.4.5)

Attendu le mandat confié à la direction générale aux termes de la résolution HR 04.05.10-012 au regard de la négociation des contrats de transport pour les trois prochaines années (2004-2007);

Attendu les besoins de véhicules pour la prochaine année 2004-2005, dont le détail apparaît sur le document déposé en annexe du document RM 04.06.14-10.4.5;

Attendu l'acceptation par les transporteurs concernés de la proposition à l'effet :

- a) D'indexer de 3% les coûts de base et les frais de kilométrage de l'année 2003-2004 pour les nouveaux contrats requis dans le cadre de l'organisation des circuits de l'année 2004-2005;
- b) De majorer dès l'année 2004-2005 de 1 000\$ le coût de base des véhicules de type minibus et minibus adaptés;
- c) De distribuer pour l'année 2005-2006 le réinvestissement prévu aux règles budgétaires, soit 288 080\$;

Attendu la recommandation du Comité consultatif du transport scolaire;

HR 04.06.14
091

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'autoriser la signature des contrats avec les transporteurs scolaires pour les 152 véhicules (autobus et minibus) pour une durée de trois (3) ans, soit les années 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 et ce, tel que présenté par madame Denise Girard au document RM 04.06.14-10.4.5.

Adopté unanimement.

11. COMMISSAIRES – PARENTS

Madame Johane Corbin transmet certaines informations aux membres du Conseil des commissaires et notamment quant à la demande du Comité de parents à l'effet de prolonger la période de consultation pour le projet d'inversion des horaires du primaire et du secondaire.

De plus, elle mentionne que le Comité de parents appui les demandes de modification au modèle de service proposées par le comité EHDAA et les demandes des conseils d'établissement des écoles Henryville, Jeanne-Mance, Saint-Joseph (Saint-Sébastien) et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur de maintenir une direction d'école à 80% du temps pour chacune de ces écoles.

12.1 FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

HR 04.06.14
092

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Daniel Langlois ainsi qu'à toute son équipe pour la qualité remarquable de l'organisation de la soirée des Félix-Gabriel qui s'est tenue le 3 juin dernier à l'école Félix-Gabriel-Marchand.

Que des félicitations soient également transmises aux élèves mis en nomination et récipiendaires d'un Félix-Gabriel.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
093

Il est proposé par madame Huguette Cardinal :

Que des félicitations soient adressées aux membres du comité organisateur du Gala Méritas 2004 de l'école Mgr-Euclide-Théberge pour la qualité de cet événement qui s'est tenu le 3 juin 2004.

Que des félicitations soient également transmises aux élèves mis en nomination et récipiendaires d'un Euclide.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
094

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que des félicitations soient adressées à madame Myriam Chabot, enseignante en musique à l'école Notre-Dame-de-Lourdes, secteur Saint-Jean-sur-Richelieu, pour la qualité des deux concerts offerts par ses élèves.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
095

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que des félicitations soient adressées à madame Lise Normandin, enseignante et responsable de l'activité «Les Charlots de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur», tenue le 7 juin dernier au Cabaret-Théâtre et qui avait pour but de reconnaître les élèves méritants, les membres du personnel ainsi que les parents qui ont collaboré de façon toute particulière aux activités de l'école.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
096

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que des félicitations soient adressées à madame Jocelyne Tremblay, directrice à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, qui, avec des projets audacieux, a su impliquer les élèves, les membres du personnel ainsi que les parents à la vie culturelle de la communauté. Un modèle d'école impliquée dans son milieu.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
097

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Que des félicitations soient adressées à toutes les personnes qui ont contribué au succès de la pièce de théâtre «L'Oiseau vert» présentée à la polyvalente Marcel-Landry les 12, 13, 14 et 15 mai derniers.

De plus, que des remerciements soient transmis à madame Danielle Ethier et monsieur André Soucy pour leur généreuse contribution à la vie culturelle de la polyvalente Marcel-Landry. Une implication digne de mention.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
098

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Que des félicitations soient adressées à madame Karine Dumont, enseignante en musique aux écoles du Petit Clocher et d'Henryville, pour l'excellent concert qu'elle et ses élèves ont présenté.

Que des remerciements soient adressés à monsieur Daniel Parent ainsi qu'à ses musiciens du groupe «Jazz Daniel's Big Band» pour leur collaboration au spectacle. Ce fut bien apprécié.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
099

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à madame Josée Contant, enseignante et messieurs Eric Yelle et René Harvey, enseignants à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot pour l'excellence du 15^{ème} festival de théâtre scolaire de Saint-Jean-sur-Richelieu qui s'est tenu du 17 au 21 mai 2004 à ladite polyvalente.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
100

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à messieurs Denis Marcoux et Bertrand Bouchard, enseignants en musique à l'école Dr-Alexis-Bouthillier pour la très grande qualité du super-concert offert par les harmonies de l'école le 15 mai dernier.

De plus, que des félicitations soient transmises à l'harmonie et au Stageband, secondaire 3 de l'école Dr-Alexis-Bouthillier qui ont remporté chacun, une médaille d'argent au 32^{ème} Musicfest Canada.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
101

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Lucie Archambeault et Andréanne Morneau de l'école Paul-Germain-Ostiguy, pour le soutien qu'elles ont apporté aux élèves Andrée-Ann Hamel, Kaël Lachance et Patrick P-Munger, dans le cadre du concours «Histoires croisées, 7^e édition».

De plus, que des félicitations soient adressées aux trois élèves ci-haut nommés qui ont mérité la 1^{ère} position pour leur projet présenté et qui leur a mérité un voyage en France.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
102

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que des félicitations soient adressées aux membres du comité organisateur du Gala Méritas pour la qualité de l'événement tenu à l'école Marguerite-Bourgeoys.

Que des félicitations soient également transmises aux élèves mis en nomination et récipiendaires d'un prix.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
103

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Louise Manny, enseignante à l'école Mgr-Euclide-Théberge, pour l'excellente orchestration qu'elle a faite de la comédie musicale «Grease».

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
104

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Dominique Choquette ainsi qu'à tous les membres de son équipe féminine de handball de l'école Dr-Alexis-Bouthillier qui a été sélectionnée pour aller jouer en France.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
105

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à toute l'équipe de l'école Dr-Alexis-Bouthillier pour leur généreuse implication dans le cadre de l'organisation du Gala Méritas de l'école.

Que des félicitations soient également transmises aux élèves mis en nomination et récipiendaires d'un prix.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
106

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à toute l'équipe de l'école Beaulieu pour leur généreuse implication pour l'organisation du Gala Méritas de l'école.

Que des félicitations soient également transmises aux élèves mis en nomination et récipiendaires d'un prix.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
107

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à toute l'équipe-école de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot pour leur implication dans l'organisation du Gala Méritas de l'école.

Que des félicitations soient également transmises aux élèves mis en nomination et récipiendaires d'un prix.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
108

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Suzanne Laniel, Luce Leclerc et monsieur André Pelletier de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot pour la très belle exposition de photos qu'ils ont présentée à la polyvalente.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
109

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Marc Dandurand, de la polyvalente Marcel-Landry pour la qualité de l'exposition de photos qu'il a présenté à la polyvalente.

Adopté unanimement.

HR 04.06.14
110

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Marie Giroux pour la qualité de son organisation ethnique, culturelle, musicale des Tam Tams de l'école Notre-Dame-de-Lourdes, secteur Iberville. Ce fut une activité bien appréciée.

Adopté unanimement.

HUIS CLOS

HR 04.06.14
111

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que soit décrétée la tenue d'un huis clos. Il est 23 h.

Adopté unanimement.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 04.06.14
112

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que soit réouverte au public la présente séance. Il est 23 h 20.

Adopté unanimement.

12.2 CONFIRMATION D'UN STATUT D'ENGAGEMENT (document RH 04.06.14-8.9)

Considérant que madame Ruth Phaneuf a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 03.01.20-014);

HR 04.06.14
113

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que sur recommandation du directeur général, madame Ruth Phaneuf soit confirmée dans son poste régulier de directrice à l'école De Richelieu.

Madame Huguette Cardinal demande le vote sur cette proposition :

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs : Michel Aerts, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Claudette Cardinal-Thibodeau, Josiane Fabry, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Denis Roy, Micheline Sauvé, Lise Soutière et Lynda Tessier.

A voté contre :

Madame Huguette Cardinal.

Pour : 19 Contre : 1

Adopté majoritairement.

12.3 AFFECTATION DU PERSONNEL DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS
(document séance tenante RH 04.06.14-8.11)

HR 04.06.14
114

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que madame Lise Labelle, directrice à l'école Saint-Blaise, soit affectée au poste de directrice à l'école Providence et ce, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 04.06.14
115

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL